

NOTE DE PRESSE



PLAN D' ACTIONS

en faveur des circuits courts en Haute-Garonne

Mardi 26 mai 2020



INTRODUCTION

Le Conseil départemental a adopté le 26 mai 2020 un plan d'actions en faveur du développement des circuits courts en Haute-Garonne.

La crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière une demande exponentielle de la population en produits frais, locaux et sains, en opposition à une économie mondialisée en perte de sens.

Durant la période de confinement, les agriculteurs, associations et collectifs citoyens se sont fédérés et organisés pour trouver des alternatives à la fermeture des lieux de restauration et nombre de marchés de plein vent. Les circuits courts ont démontré leurs capacités à se réinventer rapidement, avec l'appui des collectivités locales.

Mais le développement des circuits courts se heurtent à plusieurs difficultés : la disparition progressive des maraîchers autour de la ceinture périurbaine toulousaine mais aussi les inégalités d'accès parmi la population à une alimentation saine et de qualité.

Le plan départemental vise à répondre à l'ensemble de ces enjeux en proposant 7 grandes actions à réaliser à l'horizon 2022, de la production à la consommation de produits locaux.



I - PRODUIRE LOCAL en Haute-Garonne

Favoriser la production locale est un préalable indispensable au changement d'échelle des circuits courts.

Le Conseil départemental, dans ses missions d'aménagement du territoire et de protection des espaces agricoles, porte la volonté de relocaliser la production alimentaire.

Action 1

Soutenir la création « d'Espaces-test » pour favoriser l'implantation des porteurs de projet agricole

L'Espace-test est une structure d'appui à destination des porteurs de projet à l'installation agricole. Il leur offre la possibilité de tester leurs activités en conditions réelles durant une période moyenne de 2 ans. Ce dispositif met à disposition un lieu, un équipement agricole, un accompagnement technique et entrepreneurial et un cadre juridique adapté.

La Haute-Garonne compte déjà plusieurs Espaces-tests dont les modèles sont très divers, dans le Haut-Tolosan, le Comminges (en cours de création) mais également l'Espace-test du Centième singe à Belberaud.

Afin de favoriser la création de ces Espaces, le Conseil départemental souhaite créer une aide à l'investissement pour l'équipement des parcelles et une aide au fonctionnement à destination des structures d'accompagnement (EPCI, associations...).

- Budget estimé pour cette action :
200 000 € /an entre 2020 et 2022.



NOTE DE PRESSE

Action 2

Mettre en place un dispositif de location-vente pour l'installation des porteurs de projets à la sortie des Espaces-test, en partenariat avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural)

Favoriser l'installation de producteurs en circuits courts à proximité des bassins de consommation, implique un accompagnement spécifique à la sortie de l'Espace-test dans la recherche de parcelle. En effet, faute de terres agricoles accessibles, un certain nombre de porteurs de projet quitte le territoire pour des départements limitrophes.

La SAFER possède de nombreux outils pouvant être mis à disposition des collectivités : des outils de veille, de prospection, mais également de portage foncier. Une convention avec la SAFER permettrait de mettre en place un dispositif de location-accession de parcelles pour les porteurs de projet.

Action 3

Mettre en place un périmètre pilote de protection des « Espaces Agricoles et Naturels » à proximité des Espaces-test

Les terres à fort potentiel agronomique de la ceinture maraîchère toulousaine ont peu à peu été transformées en zones urbanisées.

Le Département possède un outil réglementaire pour établir une réserve foncière : le périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN). Il permet de geler des terres agricoles de manière quasi définitive.

Avant d'initier la démarche, une campagne de sensibilisation à destination des élus locaux et des partenaires du monde agricole sera réalisée. En effet, la mise en place d'un tel outil implique un accord préalable des communes concernées.

Un appel à projets à destination des communes et EPCI sera réalisé par la suite pour définir un périmètre pilote d'Espace Naturel et Agricole.

Cet appel à projet ouvrirait l'accès à une subvention de 30 000 €, destinée au financement des études nécessaires à la définition du périmètre. Une priorité pourrait alors être donnée aux collectivités ayant développé une politique volontariste pour le développement des espaces-test et des circuits courts sur leur territoire.



II - ORGANISER

les filières locales

La coordination des filières est nécessaire pour répondre à la diversité de la demande en circuits courts et aux objectifs d'approvisionnement de la restauration collective.

Action 4

Lancer 2 appels à projets à destination des EPCI pour favoriser l'émergence des filières courtes

Afin d'accompagner l'émergence de projets structurants sur nos territoires, le Conseil départemental propose de réaliser 2 appels à projet par an.

- Le premier appel à projets visera à financer 3 études opérationnelles par an pour l'émergence et la structuration des filières courtes des territoires.
- Le deuxième appel à projets permettra le financement de 2 équipements par an sous maîtrise d'ouvrage publique à destination des acteurs des filières courtes (agriculteurs, artisans, commerçants, restauration collective, etc.).

- Budget annuel estimé pour les deux appels à projet : 390 000 €

Action 5

Financer la restructuration des abattoirs de Boulogne-sur-Gesse et Saint-Gaudens, outils structurants pour les filières de viande du territoire

Les abattoirs de Saint-Gaudens et de Boulogne-sur-Gesse sont les principales structures d'abattage du département.

Compte tenu de l'importance stratégique de ces outils pour le développement équilibré du territoire, le Conseil départemental souhaite accompagner la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges dans la restructuration de ces abattoirs afin d'améliorer la qualité de leurs prestations et de créer des synergies entre les deux établissements.

III - ORGANISER ET PROMOUVOIR la consommation locale

Par son engagement auprès des populations en situation de précarité, le Département souhaite se positionner comme acteur de l'alimentation sociale, en démocratisant l'accès aux produits locaux de qualité.

Action 6

Créer un concours « Innovations durables pour une alimentation sociale et solidaire »

Avec la création d'un concours annuel, le Département souhaite accompagner l'émergence de projets innovants de distribution alimentaire sur le territoire.

10 lauréats seront sélectionnés à l'issue du concours pour intégrer un parcours d'appui à l'entrepreneuriat pour une durée de 5 mois. Cet accompagnement collectif et individuel sera mené par un organisme partenaire sélectionné à la suite d'un marché public.

A l'issue de cette période, les porteurs de projet seront évalués par un jury d'élus. Les 3 projets les plus prometteurs remporteront le prix du jury. Une aide de 20 000 € leur sera attribuée pour booster leurs projets ainsi qu'un hébergement au sein de la structure Théogone, qui regroupe l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, de l'agriculture et de la silver économie.

- Budget annuel de cette action : 60 000 €

Action 7

Expérimenter autour de 3 projets pilotes pour accompagner les populations les plus fragiles dans leur changement de pratique de consommation

Le Département souhaite favoriser l'expérimentation de nouveaux outils sur le territoire, en partenariat avec les associations locales et les acteurs de la recherche autour de la transition alimentaire.

Les expérimentations seront menées en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville, avec l'organisation d'ateliers ouverts aux habitants.

NOTE DE PRESSE

Les résultats de cette démarche innovante permettront d'apporter des éléments de réflexion sur les pratiques de consommation des habitants de Haute-Garonne.

Ils permettront de co-construire des leviers pour permettre au Département d'engager une transition alimentaire plus inclusive pour l'ensemble du territoire.

- Budget estimé : 60 000 € entre 2020 et 2021

NOTE DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Coralie Bombail

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

Ariane Mélazzini-Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Fabienne Pascaud

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR